# Décision n° 2020-0606
# de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
# en date du 4 juin 2020
# prorogeant la durée des autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 3400 - 3800 MHz de la société Orange pour des expérimentations 5G

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ci-après « l'Arcep ») ;

Vu la décision n° 2019-1770 en date du 5 décembre 2019 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à Linas-Montlhéry ;

Vu la décision n° 2019-1785 en date du 5 décembre 2019 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à Douai ;

Vu la décision n° 2019-1807 en date du 5 décembre 2019 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G sur la ligne TGV Lyon-Mâcon ;

Vu la décision n° 2019-1875 en date du 17 décembre 2019 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à Belfort ;

Vu la décision n° 2019-1921 en date du 19 décembre 2019 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à Montrevault-sur-Evre ;

Vu la décision n° 2020-0240 en date du 27 février 2020 modifiée autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Montpellier ;

Vu la décision n° 2020-0241 en date du 27 février 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Nantes ;

Vu la décision n° 2020-0242 en date du 27 février 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux ;

Vu la décision n° 2020-0243 en date du 27 février 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Paris et ses environs (carrefour Pleyel) ;

Vu la décision n° 2020-0250 en date du 27 février 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Marseille ;

Vu la décision n° 2020-0251 en date du 27 février 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Lille ;

Vu la décision n° 2020-0266 en date du 3 mars 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à Châtillon ;

Vu la décision n° 2020-0332 en date du 26 mars 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Lille ;

Vu la décision n° 2020-0334 en date du 26 mars 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Marseille ;

Vu la décision n° 2020-0397 en date du 9 avril 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Paris ;

Vu la décision n° 2020-0398 en date du 9 avril 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Montpellier ;

Vu la décision n° 2020-0399 en date du 9 avril 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des pilotes 5G à Nantes ;

Vu la décision n° 2020-0496 en date du 7 mai 2020 autorisant la société Orange à utiliser des fréquences de la bande 3400 - 3800 MHz pour des expérimentations 5G à l'intérieur d'un bâtiment situé à Vaudreuil ;

Vu le courrier électronique de la société Orange en date du 3 avril 2020 demandant la prorogation des autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 3400 - 3800 MHz listées à l'annexe de la présente décision pour effectuer des expérimentations 5G ;

Après en avoir délibéré le 4 juin 2020,

**Pour les motifs suivants :**

La société Orange est titulaire des autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 3400 - 3800 MHz listées à l'annexe de la présente décision afin de mener, de manière temporaire, des expérimentations sans fins commerciales portant sur la 5G. Ces autorisations arrivent à échéance au mois de juin 2020.

A compter du mois de mars, la crise sanitaire a rendu difficile la conduite des expérimentations dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Dans ce contexte, par un courrier électronique en date du 3 avril 2020, la société Orange a demandé à l'Arcep la prorogation de ces autorisations d'utilisation de fréquences pour lui permettre d'obtenir les retours techniques et opérationnels attendus de ces expérimentations.

Après examen de la demande au regard notamment de l'article L. 42-1 du CPCE et compte-tenu des objectifs de régulation prévus à l'article L. 32-1 du CPCE, en particulier l'objectif de développement de l'innovation, et du calendrier envisagé pour l'attribution d'autorisations d'utilisation de fréquences pérennes dans cette bande pour la 5G, les autorisations d'utilisation de fréquences listées à l'annexe de la présente décision sont prorogées jusqu'au 30 septembre 2020.

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences de la société Orange dans la bande 3400 - 3800 MHz listées à l'annexe de la présente décision sont prorogées jusqu'au 30 septembre 2020.

**Article 2.** La directrice générale de l'Arcep est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au titulaire et publiée sur le site internet de l'Arcep.

Fait à Paris, le 4 juin 2020,

Le Président

Sébastien SORIANO

## Annexe

| Titulaire | Lieu | Décision | Date de fin |
|---|---|---|---|
| Orange | Linas - Montlhéry | 2019-1770 | 04/06/2020 |
| Orange | Douai | 2019-1785 | 04/06/2020 |
| Orange | Ligne TGV Lyon-Mâcon | 2019-1807 | 04/06/2020 |
| Orange | Belfort | 2019-1875 | 16/06/2020 |
| Orange | Montrevault-sur-Evre | 2019-1921 | 18/06/2020 |
| Orange | Montpellier | 2020-0240 | 30/06/2020 |
| Orange | Nantes | 2020-0241 | 30/06/2020 |
| Orange | Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux | 2020-0242 | 30/06/2020 |
| Orange | Paris et environs | 2020-0243 | 30/06/2020 |
| Orange | Marseille | 2020-0250 | 30/06/2020 |
| Orange | Lille | 2020-0251 | 30/06/2020 |
| Orange | Châtillon | 2020-0266 | 30/06/2020 |
| Orange | Lille | 2020-0332 | 30/06/2020 |
| Orange | Marseille | 2020-0334 | 30/06/2020 |
| Orange | Paris | 2020-0397 | 30/06/2020 |
| Orange | Montpellier | 2020-0398 | 30/06/2020 |
| Orange | Nantes | 2020-0399 | 30/06/2020 |
| Orange | Vaudreuil | 2020-0496 | 30/06/2020 |